

Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2280

commission principale : finances et institutions

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron et Rillieux la Pape déléguée à la société Saur**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires disposant que ces rapports sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi démocratie et proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports.

L'activité de gestion des cimetières communautaires de Bron et Rillieux la Pape ainsi que celle de la création et de l'exploitation d'un crématorium complexe funéraire au cimetière de Bron a été confiée en délégation de service public pour une durée de vingt-cinq ans, à compter du 1er janvier 1995 par un contrat en date du 22 décembre 1994. Le délégataire actuel est la société Saur France.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil contient les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2003.

Il a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux du 4 novembre 2004 et il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétroactif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2003.

Libellé			2001	2002	2003	Variation 2002-2003
indicateurs d'activités	cimetière de Bron	nombre de crémations	1 322	1 595	1 612	↗
		nombre d'inhumations	104	122	116	↘
		vente de concessions	135	127	140	↗
	cimetière de Rillieux la Pape	nombre d'inhumations	60	56	73	↗
		vente de concessions	47	45	58	↗
indicateurs financiers		total des produits	747 k€	861 k€	950 k€	↗
		total des charges	769 k€	846 k€	1010 k€	↗
		résultat	- 22 k€	15 k€	- 60 k€	↘

Pour ce qui concerne l'activité de cette délégation de service public, il faut noter la progression des ventes de concessions sur les deux sites ainsi qu'une légère évolution à la hausse du nombre de crémations sur le site de Bron.

Il est précisé que l'année 2002 présentait pour la première fois des résultats financiers excédentaires alors que le prévisionnel établi en début de contrat ne prévoyait des excédents qu'à partir de 2011. Cette année 2003 redevient déficitaire, en raison de l'imputation pour la première fois des frais financiers (104 k€) correspondant aux intérêts sur les valeurs immobilisées par l'entreprise au titre de la délégation.

Il faut remarquer que, sans l'imputation de ces frais et en gardant une base de calcul équivalente à celle de 2002, le résultat serait encore cette année en progression (+ 30 k€). On constate aussi sur 2003 le recours à la sous-traitance pour des activités liées notamment à l'entretien de l'extension du cimetière de Rillieux la Pape ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 1411-3 et L 1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de délégation de service public passé avec la société Saur France ;

Vu sa délibération n° 2002-0871 en date du 4 novembre 2002 ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 4 novembre 2004 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2003 produit par la société Saur France au titre de la délégation de l'activité de gestion des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape ainsi que celle de la création et de l'exploitation d'un crématorium complexe funéraire au cimetière de Bron.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,